

L'histoire des quatre dernières années démontre que la transformation opérée en Allemagne à l'exclusion des motifs et des buts nationaux ; et la Prusse, comme Etat participant, a prouvé, par la création de la Confédération, et par les devoirs et charges qu'elle s'est imposés envers ses confédérés, qu'elle subordonnait ses intérêts propres au mouvement national.

La Gazette termine en disant : « Nous croyons pouvoir compter sur une solution pacifique avec autant d'assurance que M. Ollivier, et nous devons prendre en considération cette circonstance que M. de Gramont a parlé devant une assemblée dont la majorité n'est rassurée. »

On croit voir dans le soin qu'a pris la Gazette de l'Allemagne du Nord d'appuyer sur les devoirs que s'est imposés la Prusse de subordonner ses intérêts particuliers à l'intérêt général l'indice que le cabinet de Berlin cédera.

Berlin, 7 juillet, 9 h. 45, soir.
Une dépêche annonce le rappel de M. Benedetti, sur la demande du roi de Prusse. M. de Keudell, directeur au ministère des affaires étrangères, est parti pour Varzin. L'article de M. John Lemoine dans le Journal des Débats a produit ici une très bonne impression.

Vienne, 8 juillet, 9 h., matin.
Dans nos cercles diplomatiques on considère l'affaire hispano-prussienne comme grave, et on croit que sa solution dépend du résultat de la mission du baron Werther auprès du roi de Prusse.

Les ambassades de Prusse et d'Espagne à Vienne affirment qu'elles ont été surprises par l'affaire Hohenzollern, qu'elles ignoraient complètement.

L'Autriche gardera une attitude très réservée, mais agira au besoin comme médiateur dans l'intérêt de la paix.

M. de Beust part lundi avec M. de Hofmann pour Gastein.

Madrid, 7 juillet.
Les nouvelles reçues de Paris ont produit ici une vive sensation.

La Gazette officielle publie le décret autorisant l'adjudication publique des nouveaux chemins de fer.

Madrid, 6 juillet.
Le gouvernement a adressé à la commission permanente des Cortès un message où il exprime le désir que les députés soient convoqués prochainement : il a envoyé aussi à la commission la lettre du prince Léopold déclarant qu'il acceptera la couronne si les Cortès votent en sa faveur.

M. de Rochechouart et des missionnaires français. Il rappelle à ce propos la part active prise par M. de Rochechouart dans l'affaire des missionnaires de Izo Tehnen qu'il a examinés en faisant au vice-roi Ma à Nankin une visite armée qui a amené, de la part de ce dernier, une réparation complète pour le meurtre des prêtres et des convertis et pour la destruction de leurs biens, tandis que le ministre d'Angleterre avait été obligé d'essayer un refus l'orsqu'il avait demandé à Nankin, une réparation pour les missionnaires protestants du voisinage.

Les Chinois auront été d'autant plus indisposés à l'occasion du succès de M. Rochechouart qu'ils avaient eu meilleur marché de notre envoyé, et qu'ils avaient vu les gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis entrer dans la voie des concessions dans leurs rapports avec M. Burlingame. Ils se sont peut-être figuré pouvoir compter sur l'aide de ces deux puissances pour repousser la suppression de la France, de sorte qu'ils auraient commencé l'attaque pour entraîner le gouvernement lui-même à y prendre part.

Tout cela est possible, mais nous croyons que le télégramme lui-même demande confirmation, et qu'en supposant qu'il y ait eues des excès commis, les détails sont probablement fort exagérés. Cependant le télégramme vient de Tientoum, dans le voisinage du théâtre de l'insurrection, et en allant de cette localité à Kiachta, il a dû passer par Pékin même où l'on aurait en pleine occasion de corriger les erreurs qui auraient pu se trouver dans le message primitif.

PARIS, vendredi 8 juillet.
Comme vous devez bien le penser, les nouvelles sont contradictoires : d'un côté on assure, et c'était le bruit le plus accrédité parmi les députés, que toute l'Europe intervient pour empêcher un conflit entre la France et la Prusse, et détermine le roi Guillaume à refuser au prince de Hohenzollern l'autorisation de devenir roi d'Espagne ; d'un autre côté, on dit que l'administration de la guerre s'occupe de toutes les mesures nécessaires pour une entrée en campagne ; ainsi tous les soldats mariés, sans enfants, qui sont de la réserve, seraient rappelés sous les drapeaux.

Il est évident que ces deux renseignements peuvent être parfaitement exacts, car le gouvernement peut très bien compléter son effectif militaire sans renoncer aux espérances de paix ; aussi n'est-ce pas sur ces points que portent les contradictions : elles s'appliquent aux bruits que l'on fait courir sur les intentions du gouvernement français. C'est ainsi qu'on prétend que l'Empereur est résolu à faire la guerre si les négociations entamées avec les puissances n'ont pas pour résultat la réunion d'un Congrès dans lequel serait décidé un désarmement général.

Mais il y a lieu de croire que toutes les puissances interviendront comme elles ont fait à propos de la question du Luxembourg et que la candidature du prince de Hohenzollern étant retirée, l'incident se trouvera nécessairement clos. En somme, je puis vous dire que parmi les députés, l'opinion qui prévaut, est que la guerre sera évitée.

Au début de la séance, on annonce que les ministres se sont rendus au Sénat pour répondre à une interpellation de MM. Brenier et de Sartiges à propos de l'article 14 de la Constitution qui confère au souverain le droit de faire la guerre ou la paix. Les honorables sénateurs sont d'avis que le ministre n'a pas observé la prescription formelle de la Constitution en déclarant que le gouvernement ne ferait rien sans avoir consulté le Corps législatif.

Nous ne connaissons pas dans ses détails l'incident qui s'est produit au Sénat ; on rapporte seulement que la discussion a été renvoyée à huitaine, et que M. Brenier a été vivement interrompu par M. Bouher quand il a dit : « Il est temps de savoir si l'on modifiera enfin cette politique étrangère qui depuis quatre ans a été si funeste à la France. » Ces paroles devaient frapper désagréablement les oreilles de l'ancien ministre d'Etat, aussi a-t-il engagé M. Brenier à ne pas entrer dans la discussion.

Les ministres sont arrivés au Corps législatif à 3 h. 1/2 ; on annonçait d'avance une communication du Gouvernement ; mais M. de Gramont interrogé dès son arrivée par plusieurs députés a répondu qu'il n'avait pas de nouvelles de Prusse.

Cependant, après le vote des crédits supplémentaires, les députés de l'opposition sont sortis de la salle : on dit qu'ils se concertent pour demander aux ministres des renseignements sur les événements de Chine.

On assure que MM. Benedetti et Mercier de Lostende ont reçu l'ordre de se rendre immédiatement à Paris.

On annonce que les différents corps d'armée du premier commandement militaire vont aller faire des exercices à feu sur le plateau de Satoy.

CH. CAHOT.

BOURSE DU 8 JUILLET
En dehors des affaires régulières de grands mouvements se sont produits depuis hier ; ainsi on a coté sur le boulevard 71 et 70 fr. et l'on s'est séparé à minuit à 70.75. Le Parquet ouvre à 70.40 ; on tombe à 70 et l'on ferme à 70.50. La hausse ou la baisse triomphe selon que les bruits pacifiques ou belliqueux l'emportent. La sécheresse sem-

ble toucher à sa fin ; ce serait, si la paix se maintient, un double élément de reprise. Les primes sont à des écarts énormes. Londres : 1/4 baisse.

CELLIER.

Chronique locale & départementale
L'Association de l'Industrie et du Commerce de Roubaix a tenu mercredi sa réunion générale annuelle. Nous résumons ainsi le procès-verbal :

La séance est ouverte à six heures. M. Motte-Bossut, président, rappelle l'origine et le but de l'Association. — M. Talon, secrétaire, prend ensuite la parole et fait l'historique de l'Association jusqu'au jour où elle a commencé à fonctionner. M. Albert Thomas, secrétaire-adjoint, présente le résumé des travaux de la Chambre syndicale (1).

Aux termes de l'article 7 des statuts, M. le président invite l'assemblée à fixer le chiffre de la cotisation pour l'année courante.

M. Talon fait observer que la proposition relative à une modification aux statuts et portée à la fin de l'ordre du jour, ayant trait précisément à l'article 7, il conviendrait de l'examiner avant de fixer le chiffre de la cotisation.

En conséquence, il est donné lecture à la Chambre de la proposition suivante : diviser les sociétés en catégories dans lesquelles ils seraient placés d'après leur propre déclaration ; ils paieraient alors des cotisations de 20, 50, 100 ou 150 fr. Après une courte discussion, cette proposition est rejetée.

Le principe de la cotisation uniforme étant conservé, diverses observations sont échangées sur la détermination du chiffre ; M. le président, après avoir résumé les débats, invite l'Assemblée à voter sur une proposition définitive ainsi formulée :

« Le chiffre des cotisations pour l'année 1869-70 est fixé à 40 fr. sous la condition formelle qu'il sera pourvu à l'établissement du siège de l'Association dans un local spécial où devront se tenir également les séances de la Chambre syndicale et des divers comités ou commissions. »

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres présents. Un membre demande que les trois rapports lus au début de la séance soient réunis en une brochure qui serait distribuée à tous les membres de l'Association.

D'autres membres voudraient que l'on annexât à cette brochure des notes plus complètes sur les travaux de la Chambre ou même quelques-uns des mémoires qui lui ont été présentés dans le courant de l'année.

M. le président répond que le bureau, dans sa prochaine séance, donnera au secrétaire-adjoint les instructions nécessaires pour ce travail.

L'ordre du jour appelle l'élection de cinq membres de la Chambre pour son renouvellement par quart.

MM. Motte-Bossut, Dillies aîné, Funck, Wattinne-Hovelacque et Skène, membres sortants, sont réélus à l'unanimité. On procède ensuite à l'élection d'un membre en remplacement de M. Eugène Grimont, démissionnaire.

M. Isaac Crothers, de la maison J. Holden et fils, est élu. Avis sera donné à ces messieurs du vote de l'assemblée.

La séance s'est levée à 7 heures 3/4.

Depuis quelques jours, notre excellente musique municipale se fait entendre sur la Grande-Place, afin de permettre au public roubaixois d'apprécier les divers morceaux qu'elle doit exécuter au festival de Gand. Parmi ces morceaux, brillent au premier rang, l'ouverture du Tannhäuser, de Richard Wagner, qui a eu le don par son extrême originalité, par sa conception faite en quelque sorte en dehors de toutes les idées musicales reçues, de passionner les masses, soit dans le sens de l'admiration, soit au contraire, dans le sens d'une opposition acharnée.

Et à l'appui de ceci, nous entendions hier exprimer dans les groupes disséminés sur la Grande-Place les opinions les plus contradictoires ; les uns disaient : « Quelle admirable page de musique instrumentale ! Vraiment Wagner est un homme de génie ! » D'autres, au contraire, s'écriaient : « Quelle cacophonie ! Quel bruit insupportable ! nous en avons le tympan fêlé ! » Et partout et toujours, jusqu'à présent la musique de Wagner a rencontré des admirateurs enthousiastes et des détracteurs passionnés. Nous ne prétendons jeter aucune lumière sur le sujet ; mais, nous nous proposons de donner, sur l'opéra du maître allemand, quelques explications qui pourraient intéresser nos lecteurs.

la veau de 1 fr. à 80 c. ; le mouton de 70 c. à 1 fr. ; le porc, à 1 fr.

La Compagnie du chemin de fer du Nord a organisé, pour le dimanche 10 juillet 1870, un train de plaisir à destination de Boulogne.

Prix des places : 2^e classe, 7 fr. ; 3^e classe, 5 fr. 50. (Aller et retour compris.)

Départ de Tourcoing, le 10 juillet à 5 h 10 matin
Roubaix 5 47
Lille 5 50
Armentières 6 22
Bailleul 6 30
Hazebrouck 7 10
Arrivée à Boulogne 9 55

RETOUR.
Départ de Boulogne 6 40 soir
Bailleul 9 35
Armentières 10 01
Lille 10 18
Roubaix 10 50
Tourcoing 11 56

Exceptionnellement, MM. les voyageurs seront admis au retour par les trains omnibus partant de Boulogne dans la journée du lundi 11 juillet.

Pour la chronique locale, ALBERT REBOUX.

Etablissement des Bains
RUE ST-ANTOINE.
L'eau est maintenant claire et sans odeur.

JUILLET 1870
INDICATEUR DES TRAINS
du Chemin de Fer de Nord

Cours public d'histoire naturelle
Lundi, 11 juillet, à 8 h. 1/4 de soir
Organe de l'œuvre.
Cours public d'histoire naturelle
Mercredi, 13 juillet, à 8 h. 1/4 de soir. M.
Organe de la vue.

Bourse de Paris
du Samedi 9 juillet 1870
Rente 3 p. 0/0 69.80
id. 4 1/2 p. 0/0 102.25

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX
décès.
2 juillet. — Etienne Denise, 54 ans, cultivateur, au Pile. — Pauline Plaquet, 3 mois, rue de la Basse-Masure. — Alfred Lambin, 1 an, rue de la Lys. — Anne Desfontaines, 65 ans, ménagère, rue du Moulin de Roubaix. — Abraham Béghin, 60 ans, tisserand, rue de Blanchemaille. — Jean-Baptiste Lepers, 10 ans, Epeule. — Isidor Bottiaux, 3 mois, rue du Bois.
3 juillet. — Henri Boutté, 11 mois, rue d'Inkerman. — Pierre Vanbellignot, 2 ans, rue de Mouvaux. — Justine Renard, 2 mois, rue de Tourcoing. — Jean-Baptiste Debrouck, 4 mois, au Chemin de l'Union. — Edouard Rousseaux, 66 ans, journaliste, aux Petites Steurs. — Elisa Boagüe, 6 mois, rue de Mouvaux.
4 juillet. — Emma Tietemans, 1 an, rue de Mouvaux. — Pierre Floréline, 10 mois, rue de Mouvaux. — Florentine Bogarts, 2 ans, Grande-Rue. — Béatrice Watteau, 68 ans, ménagère, Epeule. — Joséphine Dumortier, 24 ans, tisserand, rue de Lille. — Théodore Depaue, 21 ans, soigneur, hôpital. — Oudois Vandecrusse 30 ans, domestique, hôpital. — Pierre Franckel, 31 ans, dégraisseur, hôpital. — Jean-Baptiste Vencallemont, 2 mois, au Pile.